



MAIRIE
DE
COURNON

56200

Téléphone : 02.99.08.12.76
mairie@cournon.bzh

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire d'interdiction de la circulation et du stationnement RUE ABBE ANGE PIQUET ET RUE DES CARRIERES

Le Maire de la Commune de COURNON

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la Loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Publique ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le Décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

Vu la demande de l'entreprise- EUROVIA LORIENT VANNES représenté par WATERLOT Grégory en date du 3 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement d'interdire la circulation et le stationnement sauf riverains et les services d'urgence afin de permettre les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour le projet d'extension réseau assainissement du bourg.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits temporairement et réglementés, sauf pour les riverains et les services d'urgence dans les conditions définies ci-dessous, à compter 7 avril 2025 suivant l'avancement des travaux, dans les rues suivantes
- **Rue des Carrières et Rue Abbé Ange Piquet**

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront réglementés dans la totalité de la rue et suivant l'avancement des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire au chantier sera à la charge du demandeur et maintenue en bon état et pendant la durée du chantier. Celle-ci sera retirée à la fin de chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur Le Maire de COURNON, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA GACILLY, l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À COURNON, le 4/04/2025

Le Maire,
Pascal JEHANNEY





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6,1

Gestionnaires des réseaux routiers

803025429



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : WATERLOT Prénom : GREGORY
Dénomination : EUROVIA LORIENT - Vannes Représenté par : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Impasse Saint Leonard
Code postal 5 6 4 5 0 Localité : THEIX Pays : France
Téléphone 0 2 9 7 4 7 6 4 6 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : vannes@eurovia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rue des Carrières
Code postal 5 6 2 0 0 Localité COURNON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰¹⁾ : _____
Date prévue de début des travaux : 0 7 0 4 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2 8

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 8 Date de début de réglementation 0 7 0 4 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁰¹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Selon plan transmis

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

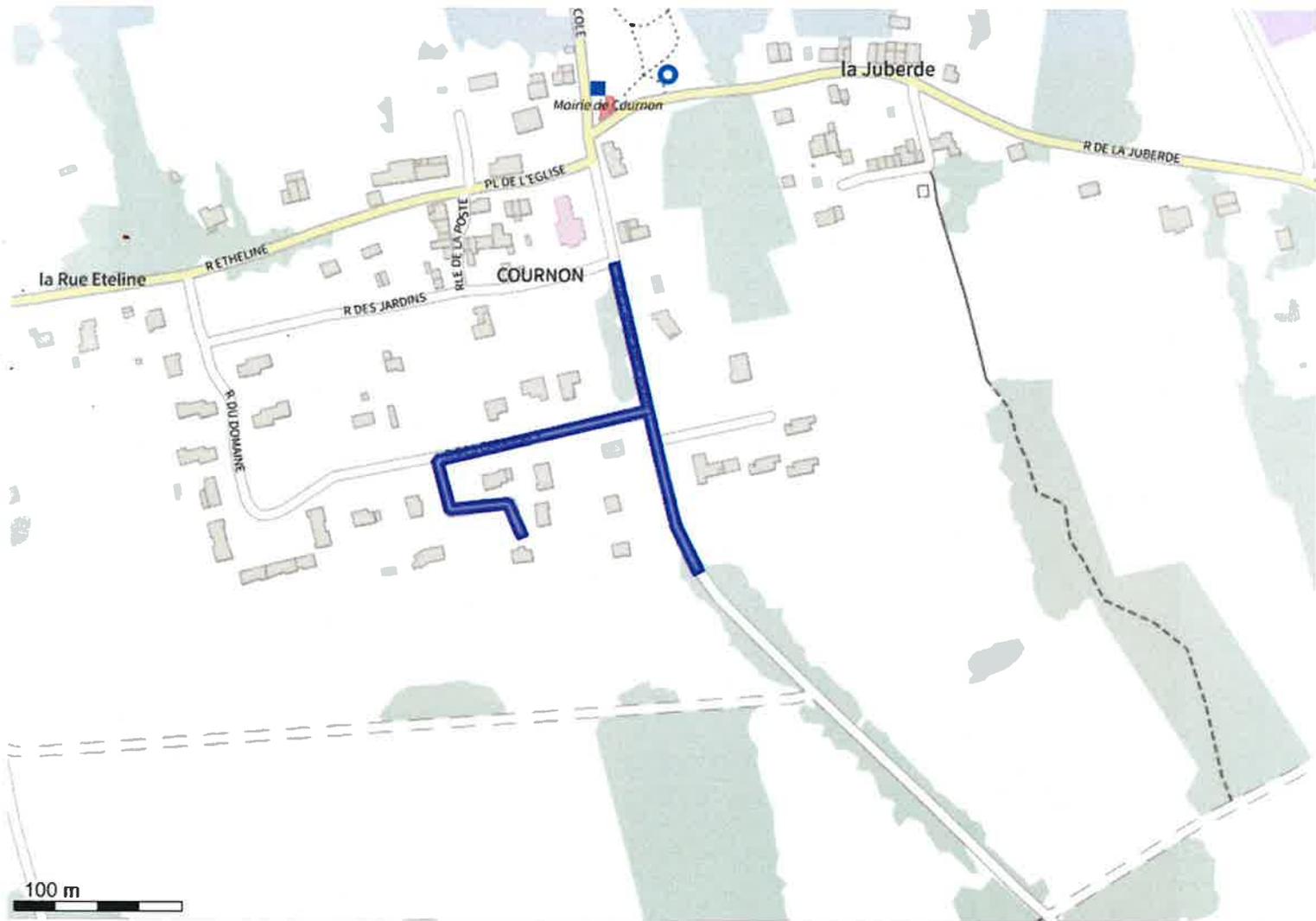
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **THEIX**

Le : **0 3 0 4 2 0 2 5**

Nom : **WATERLOT** Prénom : **Grégory** Qualité :

 **Sogelink**



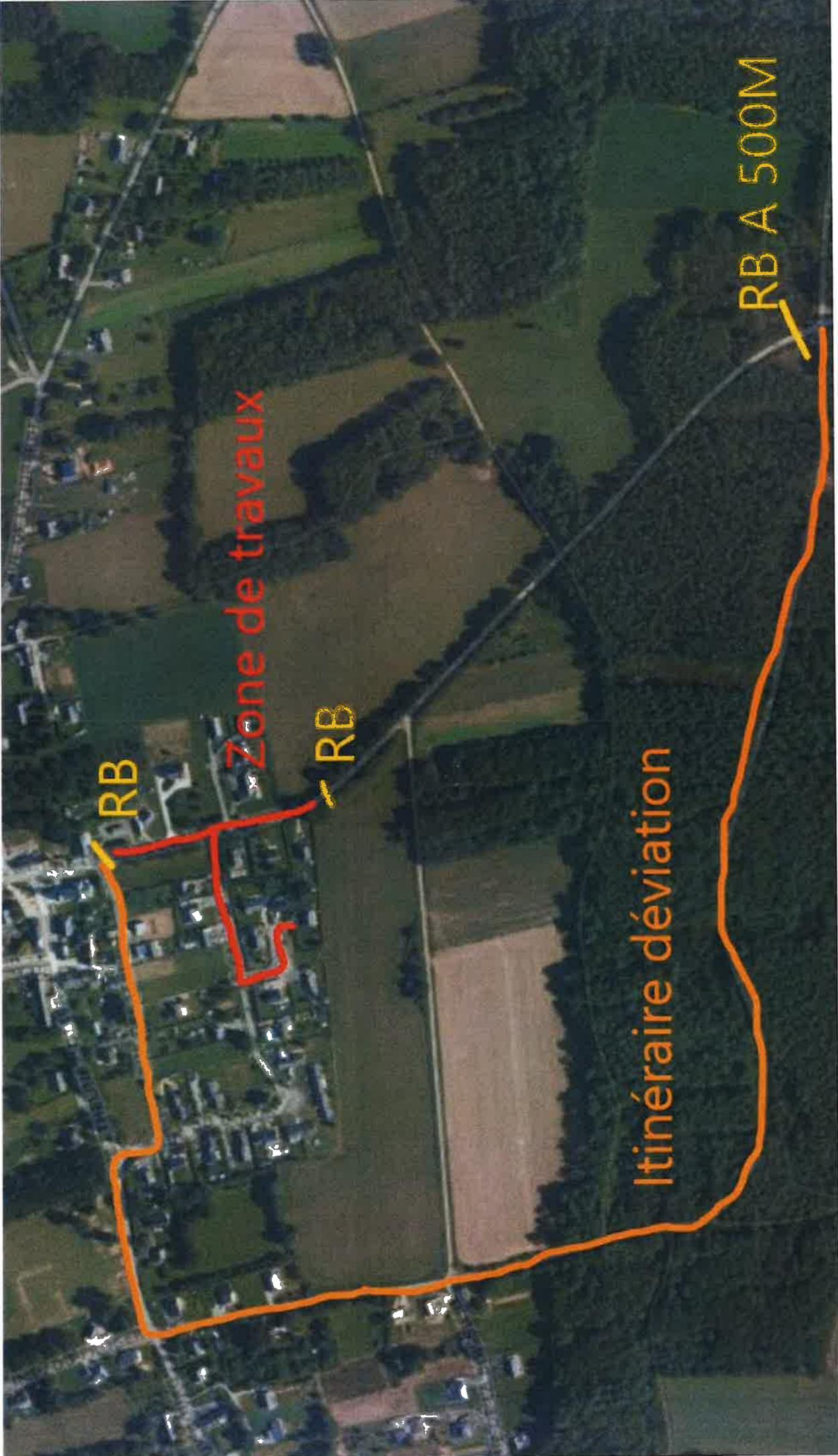
Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-2.1059684,47.74439304 -2.10586111,47.74412618 -2.10582392,47.74410923
-2.1053875,47.74414335 -2.10529059,47.74400002 -2.10527635,47.74397896 -2.10521371,47.74399811 -2.10533524,47.74417785
-2.10537053,47.74419126 -2.10580242,47.7441575 -2.10589276,47.74438221 -2.1042735,47.74464709 -2.10421987,47.74449473
-2.10421979,47.74449453 -2.10405886,47.74405456 -2.10405641,47.74404999 -2.10388475,47.74381197 -2.10386973,47.74379116
-2.10380782,47.74381135 -2.10399291,47.74406799 -2.10415294,47.74450548 -2.1044855,47.74545022 -2.10449342,47.74547274
-2.10456039,47.74546208 -2.10428935,47.74469212 -2.10594332,47.74442156 -2.1059684,47.74439304</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(47.744393 -2.105968); (47.744126 -2.105861); (47.744109 -2.105824); (47.744143 -2.105388); (47.744000 -2.105291); (47.743979 -2.105276);
 (47.743998 -2.105214); (47.744178 -2.105335); (47.744191 -2.105371); (47.744158 -2.105802); (47.744382 -2.105893); (47.744647 -2.104274);
 (47.744495 -2.104220); (47.744495 -2.104220); (47.744055 -2.104059); (47.744050 -2.104056); (47.743812 -2.103885); (47.743791 -2.103870);
 (47.743811 -2.103808); (47.744068 -2.103993); (47.744505 -2.104153); (47.745450 -2.104486); (47.745473 -2.104493); (47.745462 -2.104560);
 (47.744692 -2.104289); (47.744422 -2.105943); (47.744393 -2.105968);



RB

Zone de travaux

RB

Itinéraire déviation

RB A 500M